

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 22-11-17 Date de révision: 22-11-17 Version: 0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : EEZYM - ACCELERATEUR DE BIODEGRADATION FOSSES SEPTIQUES 6 MOIS

(SACHETS SOLUBLES)

Code du produit : POU2005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.

Avenue Albert Einstein, 15 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63 info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

Phrases EUH : EUH208 - Contient subtilisine. Peut produire une réaction allergique

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

22-11-17 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
subtilisine	(N° CAS) 9014-01-1 (N° CE) 232-752-2 (N° Index) 647-012-00-8 (N° REACH) 01-2119480434-38	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Premiers soins général

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Premiers soins après contact oculaire

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Boire deux verres d'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Rougeur.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Porter un équipement de protection adéquat.

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs

exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

611 Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle. Voir section 8.

Procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

Évacuer la zone

Pour les secouristes

Equipement de protection Protection individuelle. Voir section 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de

Procédures d'urgence Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le

personnel superflu.

22-11-17 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Précautions pour la protection de l'environnement 6.2.

Aucun(e).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Pour la rétention

Procédés de nettoyage Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la

production de poussières.

Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle Autres informations

réutilisation.

Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les Poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans Conditions de stockage

un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de

leur utilisation.

Produits incompatibles : Aucune. à notre connaissance. Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Température de stockage · 4 - 25 °C

Chaleur et sources d'ignition · Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur

Informations sur le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieu de stockage Stocker dans un endroit sec. Eviter le contact avec l'humidité.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fosses septiques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

subtilisine (9014-01-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	0,00006 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Protection des mains:

Aucune protection spéciale n'est requise

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Pas de recommandation spéciale.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

22-11-17 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre.

Couleur : Blanc cassé.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Le produit n'a pas été testé

pH : Non applicable Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Non applicable

butylique=1)

Point de fusion : Le produit n'a pas été testé

Point de congélation : Non applicable Point d'ébullition : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température critique : Non applicable Température d'auto-inflammation Non applicable Température de décomposition : Non applicable Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. : Non testé Pression de vapeur Densité relative de vapeur à 20 °C Non applicable Densité relative : Non testé

Masse volumique : Le produit n'a pas été testé

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Le produit n'a pas été testé
Log Kow : Le produit n'a pas été testé

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable. Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

22-11-17 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

subtilisine (9014-01-1)	
DL50 orale	1800 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

a	2 4	T.		_	4.5
-1	1		nyı		III ≏

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

subtilisine (9014-01-1)		
EC50, daphnie	586 μg /l (48 heures)	
ErC50, algues	830 μg /l (72 heures)	
CL 50 poissons	8.2 mg/l (96 heures)	

12.2. Persistance et dégradabilité

subtilisine (9014-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EEZYM - ACCELERATEUR DE BIODEGRADATION FOSSES SEPTIQUES 6 MOIS (SACHETS SOLUBLES)		
Log Pow Le produit n'a pas été testé		
Log Kow Le produit n'a pas été testé		
subtilisine (9014-01-1)		
Log Pow	< 0	
Potentiel de bioaccumulation non bioaccumulable.		

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
subtilisine (9014-01-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Recommandations pour l'élimination des eaux : Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées. usées

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Ecologie - déchets

: LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

22-11-17 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code R/ Code D

: D8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D 1 à D 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation offici	ielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danç	ger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballa	14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	

22-11-17 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

22-11-17 FR (français) 7/7